



Procès-verbal d'élection pour la commission de prévoyance

Employeur
NPA, Lieu

N° de contrat

Représentant des salariés*

Le personnel de l'entreprise a élu

lors de l'assemblée du

à l'occasion d'un scrutin à bulletin secret

le/s salarié/s suivant/s:

1. Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/>	NPA, Lieu	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>
2. Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/>	NPA, Lieu	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>
3. Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/>	NPA, Lieu	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>

Représentants des employeurs*

L'employeur a nommé les personnes suivantes en qualité de représentants de l'employeur:

1. Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/>	NPA, Lieu	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>
2. Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/>	NPA, Lieu	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>
3. Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/>	NPA, Lieu	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>

*Au moins un représentant de chaque partie doit être nommé.

Le nombre des représentants des employés et des employeurs doit impérativement être le même.

En acceptant les résultats du vote, la commission de prévoyance approuve tous les règlements disponible à la consultation sur www.tellco.ch.